Qu'est-ce que le « sport pour tous » ?

15 Nov 2018 | Santé

santé sport

Le sport, c'est la santé ; les médecins du monde entier le disent, a fortiori ces dernières années alors que le problème de l'obésité est devenu un enjeu de santé publique. Mais certaines populations se retrouvent éloignées de la pratique sportive. C'est à ce niveau qu'intervient ce qu'on appelle le « sport pour tous ».

Le sport pour tous : un concept du début du XX^{e} siècle

La volonté de permettre à l'ensemble des citoyens de pratiquer du sport n'est pas nouvelle : comme le signale un article de l'Humanité du 20 septembre 2018, on peut retracer l'histoire de ce principe jusqu'au début du XX^{e} siècle et le mouvement des luttes ouvrières et populaires. Dès 1907 une fédération sportive est créée, l'Union sportive de la SFIO (société française de l'Internationale ouvrière). Depuis lors, ce principe du sport pour tous est resté ancré dans les politiques publiques.

Une fédération française sport pour tous (FFSPT)

Aujourd'hui, entre autres, c'est la Fédération française Sport pour tous qui se charge de cette mission. Née en 1957 à Sarrebourg en Moselle sous le nom de « L'Amicale des Anciens Stagiaires, Animateurs des Activités Physiques de la Jeunesse Ouvrière et Rurale », la FFSPT est devenue incontournable dans le panorama du sport en France. L'association, reconnue d'utilité publique en 1973, compte aujourd'hui plus de 200 000 licenciés auprès de 3 200 clubs affiliés.

Que signifie « sport pour tous » ?

Si la Fédération joue un rôle important dans le « sport pour tous », le principe va au-delà. L'idée est somme toute simple : permettre l'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social ainsi que pour tout état de santé. C'est dans ce cadre, par exemple, que sont développées des activités adaptées aux séniors et aux très jeunes, aux personnes atteintes d'affections de longue durée (comme les personnes atteintes de diabète pour qui l'activité physique répond à des problématiques spécifiques), en milieu carcéral ou encore aux personnes handicapées. Le handisport est né de cette volonté de « sport pour tous ».

La pratique est également créée dans un but inclusif, mélangeant par exemple les jeunes et les seniors, les valides et les handicapés… le sport retrouve alors toute sa dimension sociale.

Le sport en dehors du cadre compétitif

L'autre grand axe du « sport pour tous » est la notion de « loisir ». Les activités sont conçues et réalisées pour des sportifs n'ayant pas l'intention première de se spécialiser dans un domaine et de se confronter à des compétitions. Il s'agit de sportifs amateurs désirant un cadre pour une pratique de loisir qui peut être variée (pratique multisport). Naturellement, surtout auprès des plus jeunes, cela ne peut qu'inciter des vocations et des passions.

Une fédération pour toutes les associations

Pour être affilié à la Fédération française Sport pour tous, un club doit avoir le statut d'association sportive et répondre certains critères spécifiques. Néanmoins, et bien que des diplômes d'animateur et d'éducateur « Sport pour tous » existent et soient proposés par la fédération (on compte plus de 5 000 animateurs « Sport pour tous » en France), les animateurs des clubs affiliés à la FFSPT n'ont pas la nécessité d'avoir ce type de diplôme. Les animateurs doivent avoir le diplôme correspondant au public qu'ils encadrent (jeunes, handicapés…) et à l'activité qu'ils proposent, tout comme les clubs doivent logiquement respecter les normes en vigueur (matériel, salles, terrain…) pour ces mêmes activités et publics.

Repères Dr Sport

La Fédération française Sport pour tous compte plus de 3 200 clubs répartis sur l'ensemble du territoire. Le site officiel de la fédération vous propose de trouver le club qui vous convient en triant par type d'activité ou encore par département :
https://www.sportspourtous.org/fr/trouver-un-club-sport.html